

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1695

Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale (SPL) Lyon Part-Dieu –
Exercice 2014

Direction de la Gestion

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAIN (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1695 - APPROBATION DU RAPPORT DES MANDATAIRES –
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) LYON PART-DIEU –
EXERCICE 2014 (DIRECTION DE LA GESTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Société publique locale d'aménagement (SPL) Lyon Part-Dieu a été constituée le 4 septembre 2014, par délibérations n° 2013/4333 du Conseil de communauté du 16 décembre 2013 et n° 2014/6289 du Conseil municipal de la Ville de Lyon du 20 janvier 2014 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire.

Son objet social est relatif à la réalisation, la promotion et l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement du quartier Part-Dieu (acquisitions, cessions d'immeubles et de tenements fonciers ; gestion, mise en valeur et entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaires à l'opération ; réalisation et l'exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique ; ainsi qu'à la gestion à titre provisoire des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu).

L'article L 1524-5 alinéa 14° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil municipal a été préparé par la société.

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Part-Dieu. Elle est représentée au Conseil d'administration par M. Thierry Philip.

Au titre de cet exercice exceptionnel de seulement 4 mois (4 septembre 2014, date de constitution de la société au 31 décembre 2014, date de clôture de l'exercice), les résultats ne peuvent être présentés dans un contexte rétrospectif.

Rubriques	2014
Capital social	4 M€
Participation publique	100 %
dont Ville de Lyon	10 %
Produits société	0
Charges société	10 K€

dont impôt sur les sociétés (IS)	0
Résultat net	-10 K€
Capitaux propres	4 M€

Faits marquants 2014

2014 est l'année de constitution de la société. La société n'a eu aucune activité opérationnelle sur 2014 ; le pilotage du projet restant assuré pendant cette période par l'équipe de la Mission Part-Dieu de la Métropole.

L'activité 2014 de la société durant ces quelques mois a concerné principalement :

- la procédure de création de la société au 1^{er} semestre 2014 ;
- la passation de conventions réglementées entre la Communauté urbaine de Lyon et la société (contrat de sous-location des locaux du 192 rue Garibaldi, avenants de transfert à la SPL des marchés publics passés par l'EPCI concernant le projet de rénovation de la Part-Dieu, contrat de mise à disposition de personnel) ;
- la conclusion de la convention de prestation in-house concernant la réalisation de l'opération d'aménagement Lyon Part-Dieu en 2015 pour le compte de la Métropole de Lyon pour une rémunération forfaitaire globale de 4,1 M€.

Eléments financiers 2014

N'ayant pas eu d'activité opérationnelle en 2014, la société n'a pas enregistré de produits à son actif. En revanche, la société a dû faire face à des charges d'exploitation (assurances et honoraires). L'exercice 2014 se clôt donc sur un résultat net déficitaire de 10 K€ entièrement affecté en report à nouveau.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à 4 M€. Le capital social de la SPL n'a été débloqué qu'à compter du 1^{er} janvier 2015. Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée sur l'exercice 2014.

Perspectives et développement de la structure sur 2015

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la société a engagé les procédures de recrutement destinées à la bonne conduite de son activité.

L'organisation se constitue autour de 4 pôles (Urbain, Economique, Communication, Ressources), sous l'autorité du Directeur Général.

Dans le cadre du démarrage de l'activité, et dans l'attente de la concession d'aménagement, le budget de fonctionnement 2015 de la SPL doit être intégralement couvert par la rémunération prévue au titre du contrat de prestation in house de 4.1 M€.

Les principales missions sur 2015 sont les suivantes :

- poursuite des études PEM Part-Dieu avec les autres maîtres d'ouvrage (SNCF Gares et Connexions, SNCF Réseaux, Vinci Immobilier) ;
- accompagnement de la Métropole de Lyon sur la création de la ZAC ;
- présentation du projet à divers partenaires (fédération du BTP, CICA 3^e arrondissement, club des entreprises Part-Dieu) ;
- actualité immobilière ;
- instruction de procédures de consultation de marchés de maîtrise d'œuvre (infrastructures souterraines, espaces publics) en lien avec la direction de la Voirie de la Métropole.

Vu les délibérations n° 2013/4333 du Conseil de communauté du 16 décembre 2013 et n° 2014/6289 du 20 janvier 2014 du Conseil municipal de la Ville de Lyon ;

Vu l'article L 1 524-5, 14^e alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société publique locale Lyon Part-Dieu, au titre de l'exercice 2014.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM